

# Fiche de données de sécurité

## Liquide pénétrant

### SECTION 1: IDENTIFICATION

<b>Identificateur du produit</b>	Liquide pénétrant
<b>Référence</b>	992955
<b>Famille du produit</b>	Mélange
<b>Usage recommandé</b>	Nettoyant.
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Sans objet.
<b>Identificateur du fournisseur</b>	General Motors of Canada Company/Compagnie General Motors du Canada, 1908 Colonel Sam Drive, Oshawa, ON, L1H 8P7, 1.800.223.3526
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	Contactez immédiatement votre centre de contrôle antipoison local. Centre canadien d'urgence transport, +1.613.996.6666, pour les urgences de transport

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification

Aérosols inflammables - catégorie 2; Gaz sous pression - gaz comprimé; Irritation cutanée - catégorie 2; Irritation oculaire - catégorie 2A; Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3; Danger par aspiration - catégorie 1

#### Éléments d'étiquetage



Danger

Aérosol inflammable.

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Récipient sous pression : ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Éviter de respirer vapeurs, aérosols.

Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.

Identificateur du produit : Liquide pénétrant - Ver. 2

Date de préparation : le 03 février, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 22 avril, 2019

FDS No. : 992955

Page 01 de 09

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
Porter un équipement de protection des yeux/du visage.  
Porter des gants de protection.

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

Ne PAS faire vomir.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.

En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange :

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Solvant naphta aromatique léger	64742-95-6	10 - 30		
Triméthyl-1,2,4 benzène	95-63-6	10 - 30		
Gaz de pétrole liquéfiés	68476-85-7	7 - 13		
2-Butoxyéthanol	111-76-2	5 - 10		
4-méthylpentan-2-ol	108-11-2	5 - 10		
Triméthyl-1,3,5 benzène	108-67-8	1 - 5		
Xylène (mélange d'isomères)	1330-20-7	1 - 5		
Diéthylbenzène	25340-17-4	1 - 5		
Cumène	98-82-8	1 - 5		
Ammoniaque	1336-21-6	0.1 - 1.0		

#### Notes

Toute concentration indiquée en tant que plage est due au traitement par lots.

### SECTION 4: PREMIERS SOINS

#### Mesures de premiers soins

##### Inhalation

Transporter à l'air frais. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

##### Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Rincer doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 5 minutes. Demander un avis médical ou consulter un médecin en cas de malaise ou des inquiétudes.

##### Contact avec les yeux

Identificateur du produit : Liquide pénétrant - Ver. 2

FDS No. : 992955

Date de préparation : le 03 février, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 22 avril, 2019

Page 02 de 09

Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

#### **Ingestion**

Ne pas faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à la personne qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. Ne pas faire vomir. Boire deux verres d'eau. Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

#### **Commentaires sur les premiers soins**

Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

#### **Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés**

Sans objet.

#### **Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**

##### **Instructions particulières**

Sans objet.

##### **Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit**

Aucun connu.

## **SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**

### **Agents extincteurs**

#### **Agents extincteurs appropriés**

Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche ou mousse extinctrice appropriée.

#### **Agents extincteurs inappropriés**

Sans objet.

### **Dangers spécifiques du produit**

Aérosol inflammable. les vapeurs sont plus lourdes, le produit vaporisé projette une flamme au contact avec une source d'inflammation.

Oxydes de carbone, et autres composés organiques non identifiés.

### **Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers**

Soyez très prudent.

Combattre le feu à une distance sûre ou un endroit protégé.

## **SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

### **Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de données de sécurité.

### **Précautions relatives à l'environnement**

Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau.

### **Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. Placer l'absorbant utilisé dans des récipients appropriés scellés et étiquetés en vue de leur élimination.

### **Autres informations**

Signaler les déversements aux autorités locales en matière de santé et de sécurité et à celles chargées de la protection de l'environnement, le cas échéant.

## **SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE**

### **Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Éliminer la chaleur et les sources d'ignition comme les étincelles, les flammes nues, les surfaces chaudes et les

Identificateur du produit : Liquide pénétrant - Ver. 2

FDS No. : 992955

Date de préparation : le 03 février, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 22 avril, 2019

Page 03 de 09

décharges d'électricité statique. Installer des affiches « Défense de fumer ». N'utiliser qu'aux endroits où la ventilation est adéquate. Éviter de produire de la vapeur ou des brouillards. Éviter de respirer ce produit. Bien se laver les mains après avoir manipulé ce produit. Conteneurs de ce matériau pouvant contenir des résidus dangereux lorsque « vidé ».

### Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : frais, sec, bien ventilé.

Stocker à une température ne dépassant pas 40°C.

## SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH® TLV®		OSHA PEL	
	TWA	STEL [C]	TWA	Valeur plafond
Triméthyl-1,2,4 benzène	25 ppm	Non établie	Non établie	Non établie
2-Butoxyéthanol	20 ppm A3	Non établie	240 mg/m3	Non établie
4-méthylpentan-2-ol	25 ppm Peau	40 ppm	25 ppm	Non établie
Triméthyl-1,3,5 benzène	25 ppm	Non établie	Non établie	Non établie
Xylène (mélange d'isomères)	100 ppm A4	150 ppm A4	435 mg/m3	Non établie
Cumène	50 ppm	Non établie	50 ppm	Non établie
Ammoniaque	25 ppm	35 ppm	Non établie	Non établie

### Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser un système de ventilation par aspiration à la source, si la ventilation générale ne suffit pas à contrôler la quantité de produit dans l'air.

### Mesures de protection individuelle

#### Protection des yeux et du visage

Lunettes de protection avec écrans latéraux

Lentilles de contact ne doivent pas être portées.

#### Protection de la peau

Gants faits de: nitrile. Néoprène.

#### Protection des voies respiratoires

Habituellement non requis si le produit est utilisé selon les directives. Si la TLV est dépassée, un respirateur approuvé par le NIOSH est conseillé.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Aérosol ambre claire.
Odeur	S'apparentant à de l'ammoniac
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	9.0 - 10.5 (5% solution)
Point de fusion/Point de congélation	Pas disponible (fusion)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	44 °C (en vase clos)
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Aérosol extrêmement inflammable

Identificateur du produit : Liquide pénétrant - Ver. 2

FDS No. : 992955

Date de préparation : le 03 février, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 22 avril, 2019

Page 04 de 09

<b>Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité</b>	Pas disponible (supérieure); Pas disponible (inférieure)
<b>Tension de vapeur</b>	Pas disponible
<b>Densité de vapeur</b>	> 1
<b>Densité relative (eau = 1)</b>	0.890 - 0.922 à 15 °C
<b>Solubilité</b>	Pratiquement insoluble dans l'eau
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Pas disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible
<b>Viscosité</b>	< 14 centistokes à 40°C (cinématique)
<b>Autres informations</b>	

<b>VOC %</b>	67
<b>Projection de la flamme</b>	< 100 cm aucun retour de flamme
<b>Classification NFPA</b>	Aérosol, niveau 3

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Sans objet.

### Stabilité chimique

Habituellement stable.

### Risque de réactions dangereuses

Inconnu.

### Conditions à éviter

Flammes nues, étincelles, décharge électrostatique, chaleur et autres sources d'ignition.

### Matériaux incompatibles

Risque accru d'incendie et d'explosion en contact avec : agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique).

### Produits de décomposition dangereux

Dioxydes de carbone. Et autre composé organique non déterminés.

## SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Les renseignements présentés ci-dessous s'appliquent au produit original, à moins d'indications contraires.

### Voies d'exposition probables

Inhalation.

Contact avec la peau.

Contact oculaire.

Ingestion.

### Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Solvant naphta aromatique léger	> 14.4 mg/L (rat) (6-hour)	8400 mg/kg (rat)	> 3160 mg/kg (lapin)
Triméthyl-1,2,4 benzène	18000 mg/m3 (rat) (4	5000 mg/kg (rat)	Pas disponible

Identificateur du produit : Liquide pénétrant - Ver. 2

FDS No. : 992955

Date de préparation : le 03 février, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 22 avril, 2019

Page 05 de 09

	heures d'exposition)		
2-Butoxyéthanol	450 ppm (rat femelle) (4 heures d'exposition)	530 mg/kg (rat femelle)	400-500 mg/kg (lapin)
Triméthyl-1,3,5 benzène	24000 mg/m3 (rat) (4 heures d'exposition)	Pas disponible	Pas disponible
Xylène (mélange d'isomères)	6350 ppm (rat mâle) (4 heures d'exposition)	3523 mg/kg (rat)	> 1700 mg/kg (lapin)
Diéthylbenzène	> 30000 mg/m3 (souris)	1200 mg/kg (rat)	> 5000 mg/kg (lapin)
Cumène	39 mg/L (rat) (4 heures d'exposition)	1400 mg/kg (rat)	10627 mg/kg (lapin)
Ammoniaque	3670 ppm (rat) (4 heures d'exposition)	350 mg/kg (rat)	Pas disponible

24% du mélange consiste en un ingrédient ou des ingrédients de toxicité aiguë inconnue (par inhalation).

23% du mélange consiste en un ingrédient ou des ingrédients de toxicité aiguë inconnue (par voie orale).

45% du mélange consiste en un ingrédient ou des ingrédients de toxicité aiguë inconnue (par contact cutané).

#### **Corrosion/Irritation cutanée**

Irritant cutané modéré.

#### **Lésions oculaires graves/Irritation oculaire**

Légère à modérée irritant.

#### **Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique**

##### **Inhalation**

Peut causer irritation du nez et de la gorge.

##### **Absorption par la peau**

Aucun renseignement trouvé.

##### **Ingestion**

Aucun renseignement trouvé.

#### **Danger par aspiration**

Peut être entraîné dans les poumons (aspiré) en cas d'ingestion ou de vomissement.

#### **Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées**

Aucun renseignement trouvé.

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

N'est pas un sensibilisant des voies respiratoires.

N'est pas un sensibilisant cutané.

#### **Cancérogénicité**

Nom chimique	ACGIH®	CIRC	NTP	OSHA
Solvant naphta aromatique léger	Non listée	Non évaluée	Non listée	Non listée
Gaz de pétrole liquéfiés	Non listée	Non listée	Non listée	Non listée
2-Butoxyéthanol	A3	Groupe 3	Non listée	Non listée
Xylène (mélange d'isomères)	A4	Groupe 3	Non listée	Non listée
Cumène	Non désignée	Groupe 2B	Non listée	Non listée

Contient. (Cumène) qui a été classifié comme un groupe 2B carcinogène (peut-être cancérogène pour les humains) par le CIRC.

Signification des abréviations

ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists. A3 = Cancérogène pour l'animal. A4 = Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'humain.

Identificateur du produit : Liquide pénétrant - Ver. 2

FDS No. : 992955

Date de préparation : le 03 février, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 22 avril, 2019

Page 06 de 09

CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. Groupe 2B = Peut-être cancérigènes pour l'humain. Groupe 3 = Inclassables quant à sa cancérigénicité pour l'humain.

### Toxicité pour la reproduction

#### Développement de la progéniture

Contains. (Xylène (mélange d'isomères)) qui serait fœtotoxiques.

Aucune donnée n'a été recueillie sur: Fonction sexuelle et la fertilité, Effets sur ou via l'allaitement, Mutagénicité sur les cellules germinales, Effets d'interaction

## SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Cette section n'est pas exigée par le SIMDUT.

Cette section n'est pas exigée par l'OSHA HCS 2012.

## SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

### Les méthodes d'élimination

Éliminer ou recycler les récipients vides dans une installation d'élimination des déchets approuvée. Les récipients vides contiennent des résidus du produit. Suivre les avertissements de l'étiquette, même si le récipient semble vide.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe(s) de danger relative(s) au transport	Groupe d'emballage
Canadian TDG	UN1950	Aérosols	2.1	---
IATA (Air)	UN1950	Aerosols, inflammable	2.1	---
IMO (Marine)	UN1950	Aerosols	2.1	---

**Précautions spéciales** Sans objet

**Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC**

Sans objet

**Autres informations** ICAO/IATA PI Y203/203

L'exemption 'quantité limitée' peut être utilisée si l'emballage est en conformité avec du TMD, 49 CFR, du Code IMDG ou la réglementation de l'IATA.

## SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

**Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement**

### Canada

#### Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

#### LCPE - Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

(Solvant naphtha aromatique léger) Partie 5.

(Triméthyl-1,2,4 benzène) Partie 5.

(2-Butoxyéthanol) Partie 1A.

(Xylène (mélange d'isomères)) Partie 5.

(Cumène) Partie 1A.

### États-Unis

#### Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

#### Autres listes réglementaires des É-U

California Proposition 65 : Sans objet.

Identificateur du produit : Liquide pénétrant - Ver. 2

FDS No. : 992955

Date de préparation : le 03 février, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 22 avril, 2019

Page 07 de 09

CERCLA. (Xylène (mélange d'isomères)). (Cumène). (Ammoniaque)  
SARA Title III - Section 302 : Sans objet.  
SARA Title III - Section 313. (Triméthyl-1,2,4 benzène). (Xylène (mélange d'isomères)). (Cumène)

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

**Cote de danger NFPA** Santé - 2    Inflammabilité - 3    Instabilité - 0

**FDS préparée par** Conformité Réglementaire

**Numéro de téléphone** 905.847.0222

**Date de préparation** le 03 février, 2016

**Date de la plus récente version révisée** le 22 avril, 2019

**Indicateurs de révision** Le contenu suivant de la FDS a été modifié le 22 avril, 2019:  
SECTION 1. IDENTIFICATION; Numéro de téléphone d'urgence.  
SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS; Information sur les ingrédients; Notes.

**Signification des abréviations** ACGIH® = American Conference of Governmental Hygienists  
CANUTEC = Canadian Transport Emergency Centre  
CAS = Chemical Abstract Service  
CCOHS = Canadian Centre for Occupational Health & Safety  
CNS = Central nervous system  
GESTIS = GESTIS Substance Database  
HSDB® = Hazardous Substances Data Bank  
IARC = International Agency for Research on Cancer  
ICAO = International Civil Aviation Organization  
IMDG = International Maritime Dangerous Goods Code  
LC = Lethal concentration  
LC = Lethal dose  
NFPA = National Fire Protection Association  
NTP = National Toxicology Program  
OSHA = US Occupational Safety and Health Administration  
PPM = Parts per million  
RTECS® = Registry of Toxic Effects of Chemical Substances  
STEL = Short term exposure limit  
TDG = Transportation of Dangerous Goods Regulations (Canada)  
TWA = Time weighted average

**Références** Fiche signalétique du fabricant.  
Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).  
Base de données HSDB®. National Library of Medicine des États-Unis. Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).  
Base de données Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS®) database.  
Dassault Systèmes/BIOVIA ("BIOVIA"). Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).

**Avis** Les informations contenues dans ce document sont offertes seulement comme un guide pour l'utilisation et la manipulation spécifique de ce produit et elles ont été préparées de bonne foi. Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, et les méthodes et les conditions d'utilisation et de manipulation peuvent inclure d'autres considérations et des considérations supplémentaires. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est

Identificateur du produit : Liquide pénétrant - Ver. 2

FDS No. : 992955

Date de préparation : le 03 février, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 22 avril, 2019

Page 08 de 09

accordée, et Shrader Canada Limitée ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, de pertes, de blessures corporelles ou de dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information.

---

Identificateur du produit : Liquide pénétrant - Ver. 2

FDS No. : 992955

Date de préparation : le 03 février, 2016

Date de la plus récente version révisée : le 22 avril, 2019

Page 09 de 09